

DECISION DU BUREAU N° B31.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet l'élargissement de la Rue de l'Eglise à Marennnes,

Considérant la nécessité d'acquérir, conformément à l'emplacement réservé, les parcelles cadastrées section C n°2693, n°2694 et n°2695 sise Rue de l'Eglise à Marennnes appartenant à Mme Geneviève JACQUIER épouse DA RUGNA pour une superficie totale de 78 m²,

Considérant l'accord de Mme Geneviève JACQUIER épouse DA RUGNA en date du 10 octobre 2025, sur le montant de l'acquisition des parcelles au prix global de l'euro symbolique,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès de Mme Geneviève JACQUIER épouse DA RUGNA conformément à l'emplacement réservé, des parcelles cadastrées, commune de Marennnes, section C n°2693, n°2694 et n°2695 pour une surface totale de 78 m², au prix global de l'euro symbolique.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition desdites parcelles ainsi que les documents afférents à ces acquisitions.
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de la CCPO.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO au chapitre 21.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 20 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20251020-B31-25-AU
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Pierre BALLELIO
Président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président

A blue circular official stamp of the Prefecture of the Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Mise en ligne le.....22 OCT. 2025
Certifiée exécutoire le.....22 OCT. 2025